

www.leparticulier.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le 19 mai, c'est la fête des voisins



L'édition 2017 de la fête des voisins aura lieu le 19 mai. C'est l'occasion d'approfondir les relations avec ses voisins et de dénouer les conflits.

Qu'elle ait lieu dans la cour de l'immeuble, dans un appartement, dans un jardin ou même dans la rue, la **fête des voisins** se déroulera, cette année, le vendredi 19 mai 2017. Lancée il y a 17 ans, cette fête a conquis 36 pays dans le monde. En 2016, elle a été célébrée par 30 millions d'Européens. Le principe veut que chaque participant apporte de quoi boire et manger, pour partager un moment de convivialité et bien se connaître.

Selon un sondage réalisé par Immonot, si 55,6 % des sondés souhaiteraient mieux connaître leurs voisins, les 44,4 % restants n'envisagent pas de resserrer les liens". D'autant que 33 % des répondants indiquent avoir déjà eu une dispute avec un voisin ! Parmi leurs sources de conflits, les nuisances sonores ressortent largement en tête. Le son assourdissant d'une perceuse dès 8h du matin a en effet de quoi en énerver plus d'un ! En seconde position, ce sont les animaux qui constituent les nuisances les plus désagréables. "Quand on sait que près d'un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie en France, on peut aisément comprendre que les odeurs, aboiements et autres désagréments sont susceptibles de déranger certains habitants" souligne Immonot (voir : Les troubles anormaux de voisinage bientôt sanctionnés par le code civil).

Pour mémoire : le tapage diurne comme nocturne est puni de 68 € d'amende (voir 180 € dans certains cas) par la loi. Et ce, même le jour de fête des voisins ! (c.proc.pén. articles R48-1 et R49-7).

www.leparticulier.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

